

BONNES NOUVELLES (N°44) :

récits de bonnes nouvelles, de libération de personnes adoptées par Amnesty International (décembre 2016)

SF 17 DOC 01 Externe

SOMMAIRE

1. Bonnes Nouvelles en décembre 2016
2. Par nom de personne
3. Par pays

Grâce à vous

Vous trouverez dans ce bulletin les récits de bonnes nouvelles, d'avancées de situations de personnes pour lesquelles on peut légitimement penser que l'action d'Amnesty International et le fort soutien de ses sympathisants et adhérents ont pu contribuer utilement.

Que ces récits vous incitent plus encore à agir avec Amnesty International !

1. Bonnes Nouvelles en décembre 2016

33 raisons : de tirer un bilan positif de 2016 ¹

Partout où l'on regarde, 2016 semble être considérée comme une terrible année. Mais grâce à vous, nous avons tout de même trouvé de nombreuses raisons de nous réjouir.

Cette année, vous nous avez aidés à libérer plus de 650 personnes – soit presque deux par jour – qui étaient détenues injustement, souvent victimes de mauvais traitements. Ensemble, nous avons contribué à modifier la législation dans 40 pays. Nous avons amené l'instance mondiale du football à rendre des comptes et réussi à faire condamner des criminels de guerre. Au cours de cette année pleine d'incertitudes, nous avons trouvé une chose dont nous pouvons être certain-e-s : l'indignation ne suffit pas. Les choses changent lorsque nous agissons ensemble. Voici 33 manières dont vous avez contribué à changer des vies dans toutes les régions du monde cette année.



¹ Source : <https://www.amnesty.fr/actualites/33-raisons-de-tirer-un-bilan-positif-de-2016>
Voir aussi la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=OyLcMrWeU6E>

Phyoe Phyoe Aung (tout à droite de la photo), Myanmar, septembre 2016



Les succès de 10 jours pour signer ²

Depuis 2008, 33 personnes mises en lumière par 10 jours pour signer ont vu leur situation s'améliorer. Voici quelques exemples :

Albert Woodfox - Etats-Unis

John Jeanette - Norvège

Moses Akatugba - Nigeria

Valentina Rosendo Cantú et Inés Fernández Ortega - Mexique

Jabbar Savalan - Azerbaïdjan

Paraskevi Kokoni - Grèce

Yorm Bopha - Cambodge

ONU : soutien renouvelé à la résolution en faveur d'un moratoire sur les exécutions ³

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté à une très large majorité le 19 décembre 2016 sa sixième résolution demandant un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine capitale. Le soutien constant à cet appel laisse à penser que ce n'est plus qu'une question de temps avant que la peine capitale ne soit reléguée dans les livres d'histoire. Une majorité écrasante d'États membres de l'ONU est en faveur de la résolution du 19 décembre. Sur les 193 États membres de l'ONU, 117 ont voté en faveur de la proposition. Seuls 40 États ont voté contre et 31 se sont abstenus.



Accord de paix en Colombie : le vrai travail commence ⁴

Mercredi 30 novembre, le Congrès a ratifié l'accord de paix conclu entre le gouvernement colombien et les FARC, après que l'accord initial a été rejeté à l'issue d'un référendum le 2 octobre. Le début d'un nouveau chapitre porteur d'espoir dans l'histoire de la Colombie, mais c'est

² Source : <https://www.amnesty.fr/actualites/resultats-10-jps>

³ Source : <https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture/actualites/ONU-soutien-renouvele-resolution-en-faveur-moratoire-peine-de-mort>

⁴ Source : <https://www.amnesty.fr/justice-internationale-et-impunite/actualites/accord-de-paix-colombie-le-vrai-travail-commence>

maintenant que le vrai travail commence.

Cette ratification prépare le terrain à la démobilisation et au désarmement des FARC dans le cadre d'un processus qui se déroulera sur une période de six mois. L'accord révisé offre plus de clarté sur un certain nombre de points, notamment :

- sur la forme que prendront les sanctions imposées aux responsables de crimes de droit international
- Il force par ailleurs les FARC à livrer leurs avoirs, ce qui pourrait renforcer le droit des victimes à des réparations.

Depuis 1985, près de sept millions de personnes ont été forcées à fuir leur domicile, plus de 267 000 ont été tuées, quelque 46 000 ont été victimes de disparition forcée, et environ 30 000 ont été prises en otage. Des milliers d'autres ont été victimes de torture, de violences sexuelles et de mines antipersonnel, tandis que 8 000 mineurs ont été recrutés de force par des groupes de guérilla et des groupes paramilitaires. Rares sont les responsables présumés qui ont été traduits en justice.

AFRIQUE DU SUD : l'annonce d'une indemnisation pour les victimes de Marikana est un pas en avant vers la justice ⁵

La déclaration très attendue du président Jacob Zuma, qui a annoncé que le gouvernement était prêt à indemniser les victimes du massacre de Marikana en 2012, est un grand pas en avant pour rendre justice aux victimes et à leurs familles, a déclaré Amnesty International le 12 décembre 2016.

Le président a également annoncé que certains membres de la police sud-africaine sont inculpés d'accusations pénales pour leur rôle dans l'homicide de 44 personnes dans le cadre du conflit salarial opposant la compagnie propriétaire de la mine, Lonmin, et ses employés en grève, en août 2012.

L'indemnisation pour la perte de vies et de moyens de subsistance lors des événements de cette semaine tragique d'août 2012 est une décision bienvenue, mais les victimes et leurs familles ont dû attendre quatre longues années.

Le gouvernement doit agir rapidement afin de finaliser le versement des indemnisations, garantir des recours effectifs et rendre justice aux 44 morts.

États-Unis: la justice du Texas empêche une exécution ⁶

Le 2 décembre, la cour d'appel pénale du Texas a accordé un sursis à John Battaglia, un homme de 61 ans qui devait être exécuté au Texas le 7 décembre. Le sursis est destiné à permettre à la cour

⁵ Source : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/12/south-africa-marikana-compensation-announcement-brings-justice-closer/>

⁶ Source : Suivi de l'ACTION URGENTE 264/16- index: AMR 51/5276/2016
<https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/5276/2016/fr/>

d'examiner la question de son aptitude mentale à être exécuté.

En avril 2002, un jury du comté de Dallas a déclaré John Battaglia coupable d'avoir tué ses filles, âgées de six et neuf ans, le 2 mai 2001. Après que l'exécution a été programmée, l'avocat de John Battaglia a déposé un recours au titre de l'arrêt rendu en 1986 par la Cour suprême fédérale, Ford c. Wainwright, interdisant d'exécuter des personnes mentalement inaptes – c'est-à-dire qui ne sont pas en mesure de comprendre le motif ou la réalité de leur peine. En 2007, dans l'arrêt Panetti c. Quarterman, une affaire jugée au Texas, la Cour suprême a statué qu'au titre de l'arrêt Ford « le fait qu'un prisonnier ait conscience de la raison retenue par l'État pour l'exécuter n'est pas la même chose que le fait de comprendre cette raison de manière rationnelle. »

FRANCE : Devoir de vigilance des multinationales : une loi avant février ? ⁷



L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre le 29 novembre. Il ne reste maintenant plus que deux petites étapes avant son adoption : une lecture au Sénat et une session finale à l'Assemblée nationale

Si la société civile espérait une loi plus ambitieuse, ce texte - qui a connu un parcours législatif mouvementé depuis trois ans - représente une avancée importante face à l'impunité des multinationales en matière de droits humains et d'environnement. Nous saluons cette nouvelle version du texte et demandons désormais au gouvernement de garantir son adoption définitive avant la fin de la mandature. (image © PY Brunaud/Pictutank)

GAMBIE : libération sous caution d'un responsable de l'opposition ⁸

En réaction à la libération sous caution, ordonnée par une cour d'appel gambienne, du responsable de l'opposition Ousainou Darboe et de 18 autres manifestants pacifiques ce lundi 5 décembre, Sabrina Mahtani, chercheuse d'Amnesty International sur l'Afrique de l'Ouest anglophone a déclaré :

« La libération sous caution d'Ousainou Darboe et de 18 autres manifestants pacifiques est un grand moment pour eux, ainsi que pour leurs familles. Nous espérons que cette avancée positive est le signe qu'en temps voulu ils seront acquittés de toutes les charges. »

« Cependant, nous ne devons pas oublier les autres prisonniers d'opinion qui sont encore en prison uniquement pour avoir exprimé leur opinion ou participé à des manifestations pacifiques. Parmi eux, trois imams qui ont été arrêtés par les forces de sécurité il y a plus d'un an et que plus personne n'a

⁷ Source : <https://www.amnesty.fr/responsabilite-des-entreprises/actualites/devoir-de-vigilance-des-multinationales--une-loi-avant>

⁸ Source : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/12/gambia-opposition-leader-released-on-bail/>

revu depuis. Leur « crime » : avoir soumis une pétition au gouvernement. »

INDE: un militant cachemiri des droits humains a été libéré ⁹

Khurram Parvez, défenseur cachemiri des droits humains qui se trouvait en détention administrative, a été libéré le 30 novembre, cinq jours après qu'un tribunal a déclaré sa détention arbitraire et illégale en vertu de la Loi relative à la sécurité publique de l'État de Jammu-et-Cachemire.

MALAISIE : une défenseure des droits humains libérée mais toujours en danger ¹⁰

Maria Chin Abdullah, arrêtée le 18 novembre pour avoir organisé un rassemblement en faveur d'élections libres et équitables, a été remise en liberté le 28 novembre mais risque toujours d'être poursuivie pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

NICARAGUA : la police a restitué les véhicules saisis sans motif à une défenseure des droits humains ¹¹

Le 10 décembre, la police nicaraguayenne a rendu deux véhicules qu'elle avait confisqués à la défenseure des droits humains Francisca Ramírez 10 jours auparavant. Ces véhicules étaient endommagés et aucun motif n'a été donné pour justifier leur saisie. Francisca Ramírez a déclaré que les pressions internationales l'ont aidée à obtenir justice.

SYRIE : Alep : enfin une résolution du conseil de sécurité de l'ONU ¹²

Les manœuvres politiques et les négociations qui ont tant duré ont enfin débouché sur une résolution du Conseil de sécurité autorisant le déploiement d'observateurs de l'ONU à Alep.

Cette résolution fait suite à un week-end d'intenses négociations sous la menace d'un troisième veto russe en trois mois.

⁹ Source : Suivi de l'ACTION URGENTE 215/16 - index: ASA 20/5261/2016
<https://www.amnesty.org/fr/documents/asa20/5261/2016/fr/>

¹⁰ Source : Suivi de l'ACTION URGENTE 263/16 - index: ASA 28/5240/2016
<https://www.amnesty.org/fr/documents/asa28/5240/2016/fr/>

¹¹ Source : Suivi de l'ACTION URGENTE 276/16 - index : AMR 43/5347/2016 N
<https://www.amnesty.org/download/Documents/AMR4353472016FRENCH.pdf>

¹² Source : <https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/alep-enfin-une-resolution-du-conseil-de-securite>

Cette mesure importante intervient bien tard, des centaines de milliers de personnes réclamant que les gouvernements syrien et russe autorisent les évacuations en toute sécurité et une surveillance indépendante.

Plus de 25 groupes d'Amnesty s'étaient mobilisés partout en France pour témoigner de leur solidarité avec Alep et demander l'accès de l'aide humanitaire et l'envoi d'observateurs indépendants.

2. Par nom de personne

Albert Woodfox - Etats-Unis
Francisca Ramírez - Nicaragua
Inés Fernández Ortega - Mexique
Jabbar Savalan – Azerbaïdjan
John Battaglia - Etats-Unis
John Jeanette - Norvège
Khurram Parvez - Inde
Maria Chin Abdullah - Malaisie
Moses Akatugba – Nigeria
Ousainou Darboe - Gambie
Paraskevi Kokoni – Grèce
Valentina Rosendo Cantú - Mexique
Yorm Bopha - Cambodge

3. Par pays

Afrique :

Afrique du Sud : 1

Gambie : 1

Nigeria : 1

Amériques :

Colombie : 1

Etats-Unis : 2

Mexique : 2

Nicaragua : 1

Asie

Cambodge : 1

Inde : 1

Malaisie : 1

Europe

Azerbaïdjan : 1

France : 1

Grèce : 1

Norvège : 1

Moyen-Orient :

Syrie : 1